

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire-occupant;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région;
- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Cette valeur ne peut dépasser 150 000 \$.

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1			
Civilité ☐ Madame ☐ Monsieur	Nom complet		Numéro d'assurance sociale
No téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
Civilité ☐ Madame ☐ Monsieur	Nom complet		Numéro d'assurance sociale
No téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Êtes-vous d'ascendance autochtone? ☐ Oui ☐ Non			

LOGEMENT

Adresse	Municipalité	Code postal
Type de bâtiment ☐ Individuel/jumelé ☐ Duplex ☐ Maison en rangée ☐ Copropriété (maximum de 2 logements) ☐ Maison mobile ☐ propriétaire du terrain ☐ locataire du terrain ☐ Autre (préciser) : _____		
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : ☐ Oui ☐ Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : ☐ Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) ☐ Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)		
Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) : _____ \$ Selon le compte de taxes (2023) : _____		
Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale? _____		
Votre résidence est-elle située en zone inondable? ☐ Oui ☐ Non		

COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire(s)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		
2		
Conjoint(e)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		
Autres		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		
2		
3		
Nombre total de personnes dans le ménage : _____		

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non

REVENU
Quel est votre revenu familial brut de l'année précédente ? _____
✓ Revenu familial inclus : Propriétaire = 100 % du revenu Conjoint = 100 % du revenu Enfant de 18 ans et plus qui ne fréquente pas un établissement scolaire = 25 % du revenu

TRAVAUX	
Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment	
Déficiences majeures	Cochez :
Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)	☐
Les ouvertures (portes, fenêtres)	☐
Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs)	☐
La toiture (revêtement de toiture, pontage)	☐
La structure (fondation et ossature du bâtiment)	☐
L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)	☐
La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)	☐
Le chauffage (appareil et système de chauffage)	☐
L'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation)	☐
Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées	

Informations importantes

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 25 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection. Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

ENVOI DE LA DEMANDE
Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante : Monsieur Nicolas Henri, technicien des programmes d'amélioration de l'habitat MRC d'Arthabaska 150, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 1R9
Pour toute autre information ou pour l'obtention d'un rendez-vous 819 752-2444 poste 4253

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)	
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.	
Signature	Année / Mois / Jour
Signature	Année / Mois / Jour
(À l'usage de la MRC)	Reçu à la MRC le (Année / Mois / Jour)
N° dossier :	